



INTERCO
S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

Monsieur le Ministre de l'Intérieur
PLACE BEAUVAU
75800 PARIS CEDEX 08

Paris, le 18 septembre 2026

Référence : JM/EM 18.09.2026

Objet : Demande de mesures fortes pour faire face à l'envolée des prix de carburant

Monsieur le Ministre,

Dans la continuité du courrier que la CFDT vous a adressé le 14 avril 2026, je me permets d'attirer à nouveau votre attention sur la situation particulièrement préoccupante que rencontre les agents du MI.

Depuis maintenant plusieurs mois, les tensions internationales au Proche-Orient entraînent une flambée des prix de l'énergie et des carburants et la situation tend encore à s'aggraver en cette rentrée 2026.

Cette situation vient s'ajouter à une inflation persistante et fragilise fortement le pouvoir d'achat des agents publics.

Pour les agents du ministère de l'Intérieur cette nouvelle hausse intervient dans un contexte déjà très dégradé en lien avec :

- Plusieurs années d'inflation soutenue ;
- Un point d'indice insuffisamment revalorisé, notamment au regard de l'augmentation du coût de la vie ;
- Des grilles salariales de plus en plus tassées, en particulier en début de carrière, et en particulier pour les agents des catégories B et C ;
- Un régime indemnitaire – IFSE et CIA- insuffisamment réévalués par rapport aux autres ministères.

Nous constatons même que certaines rémunérations de catégorie C peinent à se situer au niveau du SMIC.

Ainsi, malgré leur engagement quotidien au service de l'intérêt général, les agents subissent une dégradation continue de leur pouvoir d'achat avec un reste à vivre toujours plus réduit. En effet, de nombreux collègues se retrouvent en grande difficulté et doivent arbitrer en fin de mois entre les dépenses alimentaires et celles des transports.

Une telle situation est bien entendu humainement insupportable et nécessite une réponse à la hauteur des enjeux.

Dans un tel contexte, le ministre de l'Action publique a transmis une circulaire le 5 mai 2026 dans laquelle il invitait les administrations à :

- Faciliter l'augmentation individuelle du nombre de jours de télétravail, dans le cadre réglementaire existant ;
- Privilégier systématiquement les réunions et formations à distance ;
- Limiter les déplacements professionnels aux seules missions indispensables ;
- Rappeler les dispositifs de soutien aux agents : prise en charge des transports collectifs, forfait mobilités durables, indemnité carburant sous condition de ressource

FÉDÉRATION INTERCO CFDT

47-49 avenue Simon Bolivar 75950 Paris cedex 19
tél +33 (0)1 56 41 52 52
interco@cfdt.fr

INTERCO.CFDT.FR

La fédération Interco CFDT regroupe l'ensemble des syndicats CFDT de la fonction publique territoriale, des offices publics de l'habitat, des services publics concédés, des ministères de l'Intérieur, de la Justice, de la Solidarité et de la Santé, de l'Europe et des Affaires étrangères. Elle fédère 108 syndicats totalisant 72 000 adhérents.

Or, nous sont remontées des difficultés d'application de cette circulaire interministérielle, spécifiquement sur la mise en œuvre de la mesure visant à amplifier le recours au télétravail en faveur des agents utilisant leur véhicule personnel pour se rendre au travail, certains chefs de services au sein des préfectures ou des SGAMI se cachant derrière l'absence de circulaire ministérielle déclinant la circulaire mentionnée supra. Même si le caractère interministériel inclut de facto le MI dans le périmètre d'application de la circulaire, il apparaît nécessaire que le ministère de l'Intérieur fasse un rappel clair aux chefs de service.

Par ailleurs, j'appelle votre attention sur la situation de certains services, comme les CERT en charge des cartes nationales d'identité et des passeports, dans lesquels tout télétravail est interdit en raison notamment du classement de l'application de travail dans la liste des applications non autorisées au télétravail par les services des hauts fonctionnaires de défense. Pour les agents de ces services qui sont en grande partie des agents titulaires ou contractuels de catégorie C, la situation actuelle n'est plus tenable.

De plus, de façon générale, il nous est remonté de plus en plus régulièrement des difficultés d'accès au télétravail et une certaine résistance des chefs de service et managers à la mise en place du télétravail, en opposition aux prescriptions de l'accord sur le télétravail au MI.

Face à cette situation, la CFDT appelle à la mise en œuvre rapide de mesures concrètes.

Il nous apparaît essentiel que des actions puissent être engagées au niveau du ministère de l'Intérieur.

À ce titre, la CFDT réitère sa demande la mise en place urgente des mesures suivantes :

- Le renforcement, la facilitation et l'élargissement du recours au télétravail, partout où les missions le permettent, afin de limiter les déplacements contraints et les coûts associés ;
- L'étude d'une possibilité de lever les oppositions techniques bloquant la classification dans la liste des applications télétravaillables de certaines applications de travail dont l'application utilisée dans les CERT CNI Passeports et ainsi permettre aux agents de ces services d'accéder au télétravail ;
- La mise en place de facilités horaires permettant aux agents d'éviter les périodes de forte affluence routière ;
- La mise en œuvre de dispositifs d'accompagnement financier qui pourraient prendre la forme d'un chèque énergie, via les fonds affectés à l'action sociale, à destination des agents les plus en difficultés, les plus exposés et exclus du dispositif du télétravail ;
- Une politique volontariste visant à favoriser les dispositifs de covoiturage dans un tel contexte.

La CFDT demande que ces mesures soient précisées dans une circulaire ministérielle afin d'en favoriser la déclinaison au sein du MI.

Ces propositions s'inscrivent dans une volonté de préserver les conditions de vie et de travail des agents tout en garantissant la continuité et la qualité du service public.

Aussi, nous vous serions reconnaissants de bien vouloir porter une attention particulière à ces solutions et d'engager, en lien avec les autorités locales, les actions nécessaires pour soutenir les agents en fonction au sein du ministère de l'Intérieur.

Ne doutant pas de l'attention que vous porterez à cette démarche, je vous prie de croire, monsieur le Ministre, en l'expression de mes sentiments respectueux.

Le secrétaire national
Julien MORCRETTE

